

Les notes #03

Jan. 2021

DE COMMERCE ÉQUITABLE FRANCE



Commerce équitable et transition agroécologique en France

La loi convention climat en cours d'adoption enrichit la définition légale du commerce équitable en reconnaissant ses engagements à valoriser des modes de production et d'exploitation respectueux de l'environnement et de la biodiversité, tels que l'agroécologie. À cette occasion, Commerce Équitable France, le collectif français des acteurs de commerce équitable publie sa vision de l'agroécologie dans les filières agricoles et alimentaires françaises.

Grandes émettrices de gaz à effet de serre, notre agriculture et notre alimentation sont sommées d'évoluer pour relever le défi climatique et endiguer la perte de biodiversité. Des solutions se profilent : d'après l'IDDRI et leur scénario prospectif TYFA (Ten Years for Agroecology), une Europe 100% agroécologique à horizon 2050 est possible et permettrait de répondre aux défis écologiques tout en garantissant la sécurité alimentaire des Européens.

Mais en France, le monde agricole alerte régulièrement sur le désarroi des producteur-rice-s qui dénoncent, à juste titre, l'impasse économique dans laquelle se trouve un trop grand nombre d'entre eux.

La précarité économique et l'instabilité des prix sont autant de freins que les acteurs de commerce équitable entendent participer à lever pour permettre aux producteur-rice-s d'investir dans le changement.

Les 200 participant·e·s aux Assises nationales du commerce équitable origine France en novembre 2019 ont confirmé sans ambiguïté cette vision lors d'un vote en plénière. **Pour 92% d'entre eux, le commerce équitable doit avoir pour double objectif la juste rémunération des producteur·rice·s ET la transition agroécologique.**

Des pratiques existent déjà sur le terrain. Les organisations de producteur·rice·s comme les entreprises engagées dans des partenariats de commerce équitable ont besoin de s'assurer que ces pratiques relèvent bien d'une vision commune de la transition agroécologique.

Cette note présente la vision de la transition agroécologique que les partenariats de commerce équitable origine France entendent soutenir. La note dessine aussi une feuille de route sur les changements à impulser. Elle pourra constituer une base de travail pour envisager des outils de suivi-évaluation de la transition effective des pratiques.

À l'unanimité de ses adhérents, notre mouvement Commerce Équitable France a décidé d'élargir à des producteur·rice·s agricoles domicilié·e·s en France les pratiques du commerce équitable déjà éprouvées au bénéfice de producteur·rice·s et artisan·e·s du Sud.

Il a ensuite œuvré activement pour faire en sorte que ses grands principes puissent être désormais inscrits dans la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) de 2014 car il nous est apparu évident qu'il existe aussi en France une multitude de producteur·rice·s pauvres dont les conditions économiques et sociales sont d'une très grande précarité et d'une grande instabilité : revenus faibles, endettement très élevé, etc.

Il y a d'ailleurs en France au XXI^{ème} siècle un nombre significatif de producteur·rice·s agricoles vivant sous le seuil de pauvreté¹, ce qui est révoltant au sein même de l'une des 10 plus grandes puissances agricoles et économiques au niveau mondial.

L'allégation équitable est depuis lors apparue sur un grand nombre de produits et il nous faut désormais vérifier si ces derniers résultent bien de pratiques correspondant aux critères de la loi et à nos valeurs. N'aurions-nous pas ouvert cette allégation à des exploitants agricoles aisés qui mettent en œuvre des systèmes de production bien éloignés de la transition agroécologique ? La question est légitime. Il nous faut donc sans doute préciser quelles catégories de producteurs et productrices devraient logiquement bénéficier du commerce équitable et examiner comment leurs techniques agricoles pourraient évoluer en conformité avec les principes de l'agroécologie. De façon à ce qu'avec un revenu décent stable, ils puissent pratiquer des formes d'agriculture fournissant durablement une alimentation saine sans occasionner de pollutions majeures ni de préjudices pour les générations futures.

1. 30% des agriculteurs ont un revenu disponible (après remboursement des emprunts) inférieur à 350 euros par mois. Source MSA.



Un constat accablant : notre agriculture industrielle est à bout de souffle

Malgré un excédent de la balance commerciale agricole et alimentaire plus qu'honorable (de 9 à 10 milliards d'euros par an), l'agriculture française est bien en crise. Cette crise qui concerne la quasi-totalité de nos filières de production bas de gamme (poulets de chair, viandes porcines, poudre de lait, viandes, céréales, etc.) n'est pas conjoncturelle et ne résulte pas du seul embargo russe sur certaines de nos exportations agricoles. Elle découle bien davantage de politiques agricoles erronées qui, par exemple avec des subventions accordées en proportion des surfaces exploitées, ont délibérément encouragé les productions à grande échelle et à faible coût monétaire. Le problème est que la France des mille et un terroirs n'a en réalité aucun avantage compétitif sur le marché mondial pour développer de telles formes d'agricultures industrielles et que celles-ci présentent des coûts sanitaires et environnementaux non négligeables.

De façon à rester compétitifs dans la course incessante à la productivité et répondre aux exigences formulées par les entreprises

agro-industrielles et la grande distribution qui souhaitent transformer et vendre massivement des produits alimentaires de plus en plus calibrés et standards, les producteurs ont été fréquemment contraints de mécaniser, motoriser, robotiser et spécialiser toujours davantage leurs systèmes de production, de façon à produire à toujours plus grande échelle une gamme réduite de produits uniformes, au risque de simplifier et de fragiliser exagérément les agroécosystèmes. Avec aussi souvent pour effet de mettre à mal le bien-être des animaux d'élevage.

Cette agro-industrie a réussi à enrôler une grande partie des producteurs par un discours autour de la nécessité de la « modernité » agricole et de nourrir le monde. Mais la « modernité » agricole n'a pas mis fin à la faim dans le monde, ni même en France où 5.5 millions de personnes ont un recours régulier à l'aide alimentaire, et peut-être bien plus à la suite du coronavirus. De plus, malgré des dépenses de recherche privée et publique importantes, les rendements des grandes monocultures stagnent, voire régressent, faisant mentir les promesses d'un progrès technique infini mythologique.

Pour la plupart endettés jusqu'au cou et soumis à un travail harassant, la plupart des producteur-riche-s agricoles en France s'interrogent à juste titre sur leur devenir : ne risquent-ils pas de tomber prochainement en faillite et devoir renoncer à leur métier avant même de partir à la retraite ? De quels revenus pourront-ils alors disposer ? Et qui pourrait donc reprendre leurs exploitations agricoles dans lesquelles ils ont tant investi ? Avec un producteur qui se tue en moyenne tous les deux jours, le taux de suicides, en relation au nombre d'actifs au travail, est de 20% supérieur à la moyenne nationale dans la profession agricole.

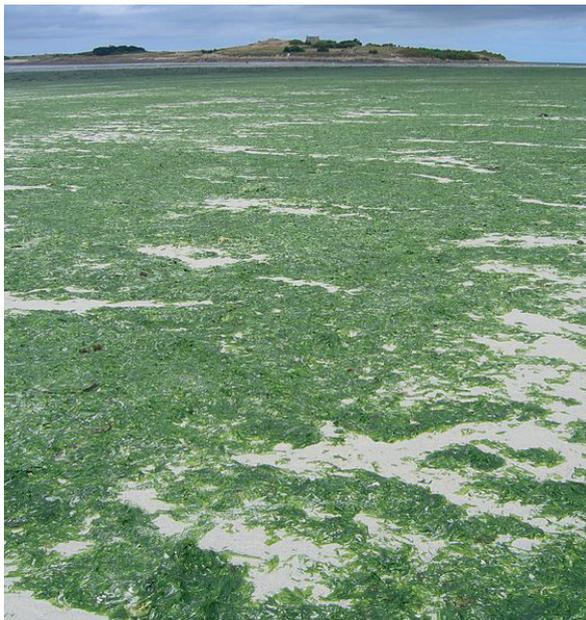
Les systèmes de production agricole qui ont été conçus pour produire aux moindres coûts de gros volumes de ces produits standards sont particulièrement dénoncés aujourd'hui du fait de leurs conséquences environnementales et de leurs très nombreuses "externalités négatives" plus ou moins évaluables en termes monétaires. Leur sont plus particulièrement reprochés :

- ▶ **Leur contribution au réchauffement climatique global**, du fait de leurs émissions de gaz à effet de serre : gaz carbonique dégagé lors des déboisements et des labours, méthane émis par les ruminants, protoxyde d'azote propagé par suite des épandages d'engrais azotés de synthèse, etc. ;
- ▶ **La dépendance accrue de ces agricultures à l'égard des énergies fossiles** pour le fonctionnement des engins motorisés et la fabrication des engrais azotés de synthèse et des produits pesticides ;

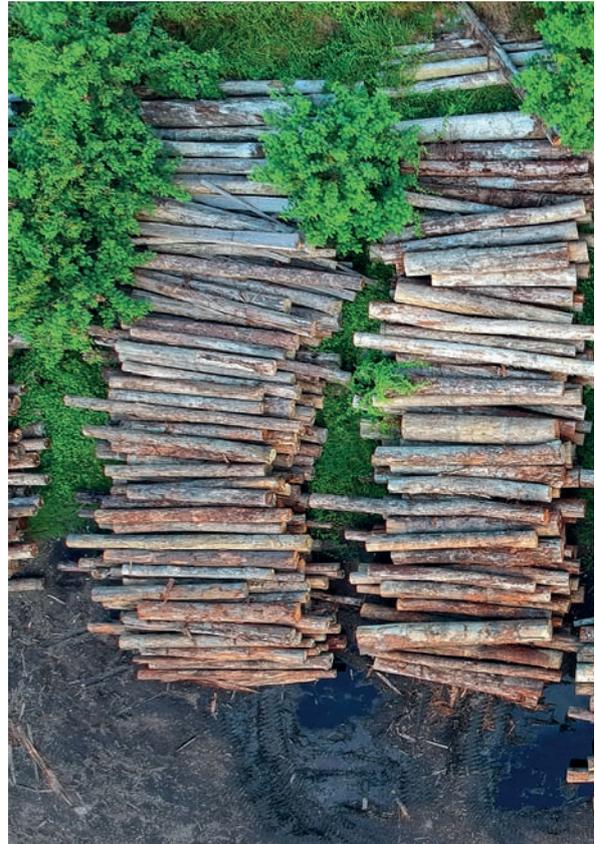


- ▶ **La perte de biodiversité domestique et sauvage** qui provient du fait de la diminution du nombre de variétés de plantes cultivées et de races animales destinées à l'élevage, et de la spécialisation exagérée des systèmes de culture et d'élevage pratiqués au sein des exploitations agricoles et des terroirs : plantations monospécifiques, rotations culturales réduites à leur plus simple expression, fermes usines de grande dimension, etc. ;
- ▶ **La surmortalité des abeilles** et autres insectes pollinisateurs ;
- ▶ **La prolifération intempestive de ravageurs** (pyrale du buis, frelon asiatique, etc.) et d'agents pathogènes (champignons, bactéries, virus, etc.) nuisibles aux plantes cultivées et aux troupeaux domestiques, favorisée par la simplification outrageuse des agroécosystèmes ;

- ▶ **La multiplication d'herbes adventices** dont les cycles de développement sont apparentés à ceux des plantes qui, faute de rotations longues, sont trop fréquemment cultivées ;
- ▶ **La pollution des eaux, de l'air et des sols**, résultant de l'emploi intensif d'intrants chimiques (engrais de synthèse, pesticides, hormones de croissance, etc.) dans les régions de grande culture ou des excès d'effluents d'élevage (lisiers, fientes, purins, etc.) relâchés par les porcheries, poulaillers et étables de taille excessive (cf. les algues vertes du littoral breton) ;
- ▶ **L'abaissement des nappes phréatiques** et des débits d'étiage provoqués par un excès d'irrigation par pompage, notamment dans le sud-ouest ;
- ▶ **L'érosion des sols et les glissements de terrains** provoqués par l'abattage des haies vives, des labours trop fréquents et la faible couverture végétale des sols ;
- ▶ **La salinisation de terrains** mal irrigués et insuffisamment drainés ;



▲ Des algues *Ulva Armoricana* lors d'une marée verte dans le nord Finistère (Plage du Dossen et île de Sieck, commune de Santec).



- ▶ **Le déboisement et la déforestation de régions entières** au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique latine, du fait de l'importation massive de graines et tourteaux de soja destinés à l'alimentation animale dans nos élevages « hors sols » ;
- ▶ **La destruction d'emplois et l'exode rural prématuré** de nombreux travailleurs agricoles remplacés par des machines agricoles actionnées par des moteurs de grande puissance : le nombre d'exploitations agricoles a ainsi baissé de plus de la moitié au cours des 20 dernières années ;
- ▶ **Une qualité souvent douteuse des aliments** : des antibiotiques dans la viande, des hormones dans le lait, des résidus pesticides (perturbateurs endocriniens) dans les fruits et légumes, etc. ;
- ▶ **Etc.**



L'agroécologie en action

Fort heureusement, un certain nombre de producteur·rice·s ont déjà fait ces constats et pris sur eux d'expérimenter, avec l'aide d'une partie de la recherche et de la société civile d'autres agricultures. Il existe d'ores et déjà divers systèmes de production agricole intensément écologiques, capables de fournir de hauts rendements à l'hectare, sans coût majeur en carburants ni recours exagéré aux engrais de synthèse et produits pesticides, et dont on peut désormais s'inspirer pour en promouvoir de nouveaux.

Relevant de l'agroécologie scientifique et de savoir-faire paysans traditionnels, **ces formes d'agriculture alternatives parviennent à faire un usage très intensif des ressources naturelles renouvelables ou pléthoriques pour lesquelles on ne peut guère entrevoir de pénuries** : l'énergie solaire pour sa conversion en énergie alimentaire, le carbone du gaz carbonique de l'atmosphère pour la fabrication des hydrates de carbone (sucres, amidon, lipides, etc.), l'azote de l'air pour l'élaboration des protéines, les éléments minéraux libérés en sous-sol lors de l'altération des roches mères, etc.

Elles sont par contre très économes en énergie fossile et permettent de réduire les gaspillages en éléments minéraux en

au maximum les déchets organiques : résidus de cultures et effluents d'élevage. **Tout en préservant une grande biodiversité domestique et sauvage au sein des agro-écosystèmes** avec pour effet d'assurer leur résilience en minimisant les risques de trop grands déséquilibres écologiques.

Ainsi en est-il des associations de plantes aux ports très différents (céréales érigées, cucurbitacées rampantes, légumineuses grimpantes, tubercules, etc.) au sein desquelles les rayons du soleil parviennent presque tous à être interceptés pour les besoins de la photosynthèse. Les paysans s'efforcent en effet d'y assurer une couverture végétale la plus totale et la plus permanente possible, de façon à pouvoir capturer au mieux l'énergie lumineuse disponible et transformer celle-ci en calories alimentaires.

De telles associations de cultures contribuent aussi à protéger les sols et limiter leur érosion par suite du ruissellement des eaux de pluie. Ces eaux dont l'écoulement est entravé par le couvert végétal parviennent alors à s'infiltrer au mieux dans les sols et à y rester ainsi disponibles pour leur absorption ultérieure par les racines des plantes cultivées.

L'intégration de plantes de l'ordre des légumineuses (haricots, lentilles, féverole, soja, trèfles, luzerne, etc.) dans ces associations de cultures permet par ailleurs de fournir au moindre coût les protéines végétales destinées à l'alimentation humaine ou animale, grâce à la fixation biologique de l'azote de l'air, et de ne plus dépendre de l'emploi d'engrais azotés de synthèse (urée, ammonitrate, sulfate d'ammonium) dont la fabrication est très coûteuse en énergie fossile (pétrole, gaz naturel).

Ces mêmes légumineuses laissent par ailleurs des résidus azotés dans le sol, après leur récolte, pour la fertilisation des plantes qui leur succèdent au sein des rotations.

Pour retrouver sa souveraineté protéinique et ne plus dépendre des importations de soja en provenance des Amériques, il nous faudrait substituer environ 1,6 millions d'hectares de céréales (maïs ensilage, blé tendre, etc.) par des légumineuses fourragères ; mais une telle substitution se manifesterait inévitablement par un surcoût de l'alimentation animale.

La multiplicité des espèces et variétés dans les associations culturales contribue à assurer le maintien d'une grande biodiversité domestique et spontanée au sein des agroécosystèmes, avec la présence de nombreux insectes auxiliaires des cultures : abeilles et autres insectes pollinisateurs des plantes cultivées, prédateurs des insectes nuisibles, etc. La présence simultanée dans un même champ de diverses espèces et variétés végétales constitue par ailleurs un obstacle à la prolifération des insectes ravageurs et des agents pathogènes. Ceux-ci rencontrent en effet rapidement des plantes inhospitalières à proximité immédiates de celles qu'ils sont parvenus à parasiter.

La présence dans les parcelles de champignons mycorrhiziens vivant en symbiose avec les plantes cultivées permet à ces dernières de puiser dans les sols des éléments minéraux coincés entre les feuillets d'argile et qu'elles ne peuvent pas assimiler par elles-mêmes. Leurs mycéliums ont la propriété de sécréter une glycoprotéine qui contribue à renforcer la stabilité structurale des sols et à conforter leur porosité de façon à favoriser l'infiltration des eaux pluviales en leur sein. Mais encore faut-il bien sûr que les agriculteur-rice-s ne répandent pas de fongicides pour proté-

ger leurs cultures contre les champignons pathogènes.

L'implantation d'arbres et d'arbustes à enracinement profond au sein même des parcelles cultivées ou à leurs lisières permet de puiser des éléments minéraux en sous-sols, au fur et à mesure de l'altération des roches mères et de l'hydrolyse de leurs silicates. Remontés avec la sève et transférés dans la biomasse aérienne des arbres et arbustes, ces éléments minéraux retombent ensuite à la surface des terrains lors de la chute des feuilles et branchages et contribuent ainsi à leur fertilisation. Fixés momentanément par le complexe argilo-humique de la couche arable des sols, ils peuvent être ultérieurement solubilisés et interceptés par les poils absorbants des systèmes racinaires.

Les arbres et arbustes peuvent jouer aussi le rôle de brise-vents et créer un microclimat favorable à la croissance des plantes situées à leurs abords.

Les pratiques visant à limiter les travaux du sol contribuent à réduire sensiblement l'oxydation du carbone de l'humus de sols et les émissions de gaz carbonique qui en résultent. Elles permettent éventuellement de réhabiliter la biologie des sols (et tout particulièrement les vers de terre) et d'accroître progressivement son taux d'humus, élément indispensable au maintien de sa fertilité. Ces pratiques telles que le « zéro labour », les « techniques culturales simplifiées » (TCS) et les semis sur couvertures végétales (SCV) permettent aussi de réduire la consommation de carburants par les tracteurs. Mais elles peuvent rendre aussi bien plus difficile la lutte contre les herbes adventices et il est vrai que ceux qui pratiquent une telle agriculture dite « de conservation » utilisent fréquemment le terrible glyphosate.

Les systèmes de production “écologiquement intensifs” sont aussi très souvent ceux qui parviennent à combiner étroitement agriculture et élevage au sein même des unités de production, de façon à valoriser les résidus de culture pour l’affouragement des animaux, et recycler les déjections animales pour la fabrication de fumiers ou de composts destinés à la fertilisation organique des sols. Le plus souvent cette intégration de l’élevage à l’agriculture favorise le bien-être animal avec des ruminants pâturant des prairies et des porcs et volailles ayant accès à l’extérieur des bâtiments d’élevage.

L’une des caractéristiques essentielles de ces formes d’agriculture qui permettent d’intensifier conjointement la photosynthèse, la fixation biologique de l’azote de l’air, la capture d’éléments minéraux du sous-sol et les interactions favorables entre végétation et insectes auxiliaires, est leur caractère artisanal. Très savantes, ces formes d’agriculture paysannes relevant de l’agroécologie sont bien plus exigeantes en travail que l’agriculture industrielle. Elles exigent en effet bien souvent un travail plus soigné, mais aussi plus intense à l’unité de surface, que les systèmes de production mis en œuvre dans les très grandes exploitations.

Ces formes d’agriculture sont donc plus intensives en emplois au kilomètre-carré et apparaissent particulièrement intéressantes dans un pays comme le nôtre où prévaut encore un taux de chômage élevé. Cependant, une attention doit être portée à ce que ce travail intense ne se transforme pas en pénibilité accrue. Espérons que la prise en compte de plus en plus importante des savoir-faire féminins dans les travaux physiques permette de trouver des pistes d’amélioration pour tou-te-s les paysan-ne-s sur ce sujet.

L’agriculture biologique est aujourd’hui le cahier des charges de pratiques agroécologiques le plus formalisé et le plus reconnu par les consommateur·rice·s qui sont alors souvent prêts à payer plus chers les produits venant de fermes mettant en œuvre le cahier des charges et sa procédure de certification (même si cela ne suffit pas toujours pour que les producteurs bio soient rémunérés correctement).

Le cahier des charges de l’agriculture biologique ne répond pas pour autant à tous les enjeux environnementaux de l’agriculture et a besoin selon les situations d’être complété par d’autres pratiques agroécologiques adaptées au territoire.

Les Systèmes de production agricole qui relèvent le plus de l’agroécologie sont surtout mis en œuvre dans les fermes paysannes au sein desquelles les ménages pratiquent l’agriculture en vue de maximiser les revenus de leur propre force de travail familiale et de minimiser les risques de très mauvais résultats en cas d’accidents climatiques ou phytosanitaires.

À l’opposé des très grandes exploitations agricoles où les systèmes de production sont grandement spécialisés pour rentabiliser au plus vite le capital - argent investi dans l’achat de très lourds équipements. L’endettement pour acquérir les moyens de production, notamment le foncier et les machines dont les prix ne cessent de grimper, est un frein important à l’adoption de pratiques agroécologiques qui ne permettent pas forcément de dégager à court terme les revenus permettant de rembourser les annuités.

Enfin, alors qu’elles ont une place très importante dans le développement et la diffusion de l’agroécologie, les femmes sont encore discriminées en France dans l’accès au métier d’agricultrice, au foncier ou aux prêts bancaires.

Aujourd'hui, une minorité de ces pratiques apportent des gains financiers aux producteurs-rice-s. Mais pour la majorité d'entre elles, l'existence de débouchés spécifiques, via des labels de qualité, l'organisation de circuits courts de commercialisation ou la transformation artisanale de tout ou partie de la production, est la seule façon pour les producteurs de récupérer une rémunération de leurs efforts environnementaux.

Ces niches de commercialisation sont aujourd'hui indispensables pour supporter les coûts des baisses de rendement, de l'utilisation de produits de remplacement ou de main-d'œuvre et les pertes d'économie d'échelle. Ces pratiques sont ainsi dépendantes de filières à même de les valoriser économiquement, et donc de consommateurs à même de les acheter.

L'évaluation du plan agroécologique pour la France a d'ailleurs insisté sur l'absence de valorisation par le marché de l'ensemble des efforts agroécologiques faits par les agriculteurs comme un frein réel à leur généralisation. C'est pourquoi la transition agroécologique ne pourra guère se généraliser sans pénaliser le consommateur si on n'opte pas pour une rémunération des services environnementaux d'intérêt général. Et c'est bien toute l'agriculture française qui va devoir opérer un tel virage pour garantir la qualité sanitaire de nos aliments et préserver la fertilité de nos écosystèmes.

On ne doit surtout pas en effet se résoudre à voir les produits issus de pratiques agroécologiques réservés aux seules personnes aisées et laisser les populations les moins fortunées ingurgiter des perturbateurs endocriniens. Il nous faudra donc revoir complètement nos politiques agricoles française et européenne.

Les subventions de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne, principalement distribuées sous la forme d'aides proportionnelles à la surface exploitée et presque totalement "découplées" de la production, vont devoir être prioritairement réorientées en faveur de l'agriculture bio et de la rémunération des services sanitaires et environnementaux que les formes d'agriculture inspirées de l'agroécologie procurent à l'ensemble de la société. Les producteurs-rice-s qui œuvrent pour l'intérêt général pourraient être alors ainsi correctement rémunérés sans que les consommateurs aient à supporter des prix trop élevés.

La question est hautement politique. Mais notre mouvement devrait pouvoir dès maintenant encourager les pratiques qui mériteraient de bénéficier de tels paiements de services environnementaux, contribuer ainsi à amorcer la transition agroécologique et montrer concrètement qu'il peut exister des pratiques alternatives permettant d'assurer conjointement un revenu décent et stable, une alimentation saine et un environnement préservé.



Les contributions du commerce équitable

Le mouvement du commerce équitable a toujours conditionné l'assurance d'un prix rémunérateur dans les pays du Sud à la mise en place de nouvelles conditions sociales et à la mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, avec une attention particulière au développement d'agricultures familiales valorisant au mieux les potentialités productives des divers « pays », des divers terroirs, à savoir des « agricultures paysannes ». Il met aussi la question de la démocratie au centre des relations dans le collectif de production, que celui-ci soit une coopérative, ou une autre forme de groupement.

La question de l'égalité femme-homme y est aussi capitale. Il ne faut pas croire que ces questions ne se posent pas en France. Il nous faudra bien évidemment faire de même en France et y favoriser ainsi une véritable transition agroécologique avec autant que possible, pour ceux qui n'y sont pas encore, un aboutissement à la Bio.

Rappelons que le commerce équitable repose sur le partenariat entre des organisations collectives de producteurs et productrices et des acheteurs, ces acheteurs s'engageant sur un prix rémunérateur, des contrats de longue durée et le versement d'un fonds de développement destiné à renforcer les organisations de l'amont. Notre enjeu est ici de comprendre comment et à quelles conditions ces engagements économiques participent à la transition agroécologique. Et de savoir comment conforter le caractère démocratique des organisations de producteurs les plus engagées dans cette transition.

Ce que nous observons déjà

Nombre d'acteurs des filières agricoles et alimentaires françaises, coopératives, organisations de producteurs, transformateurs, distributeurs, se sont emparés de cet outil de commerce équitable pour établir des contractualisations équilibrées.

Commerce Équitable France a conduit en 2019 une étude sur deux organisations de producteurs ayant établi des partenariats de commerce équitable dans leurs partenariats aval depuis plusieurs années. Il s'agit de Biolait, organisation nationale regroupant 1300 fermes laitières bio et de la Ferme de Chassagne groupement de 18 fermes pour les céréales et légumineuses.

Cette étude nous a montré que les partenariats économiques équitables ont été, dans ces filières, un facteur essentiel pour accélérer les conversions de fermes en bio. En assurant une visibilité sur les prix et les volumes vendus, les producteurs ont pu plus facilement faire le pas d'une conversion en bio, le risque étant en quelque sorte partagé économiquement avec les acteurs de l'aval.

Le fonds de développement de commerce équitable donne aussi plus de moyens aux groupements pour accompagner techniquement les producteurs et pour construire un réseau d'échange et de compagnonnage qui permet souvent de lever les freins sociaux aux changements. Ces organisations sont même allées plus loin que le cahier des charges bio, notamment en privilégiant les légumineuses, tant en développant l'offre cultivée localement pour l'alimentation humaine qu'en interdisant leur importation pour l'alimentation des vaches laitières.

Les organisations collectives de producteurs jouent un rôle fondamental pour accompagner les changements de pratiques de leurs adhérents.



©Biolait / Daniel Beldent



©Ferme de Chassagne / Ethiquable

Des filières construites plus récemment dans le secteur grandes cultures, au départ peu engagées en bio, mettent aujourd'hui en place, avec l'apport du commerce équitable, des transitions vers des cahiers des charges environnementaux et pour partie d'entre eux vers l'agriculture biologique.

Les ventes de commerce équitable origine France évoluent rapidement, de nombreux acteurs économiques de l'aval et de l'amont sont intéressés.

Dans cette phase de changement d'échelle, quelles pratiques de production soutenir pour que le commerce équitable contribue complètement à la nécessaire transition agroécologique de l'agriculture française ?

La transition agroécologique à soutenir

Cette transition agroécologique va bien évidemment devoir prendre des formes très différentes selon les régions et les exploitations agricoles. Mais il peut être utile d'envisager d'ores et déjà les pistes d'intervention suivantes :

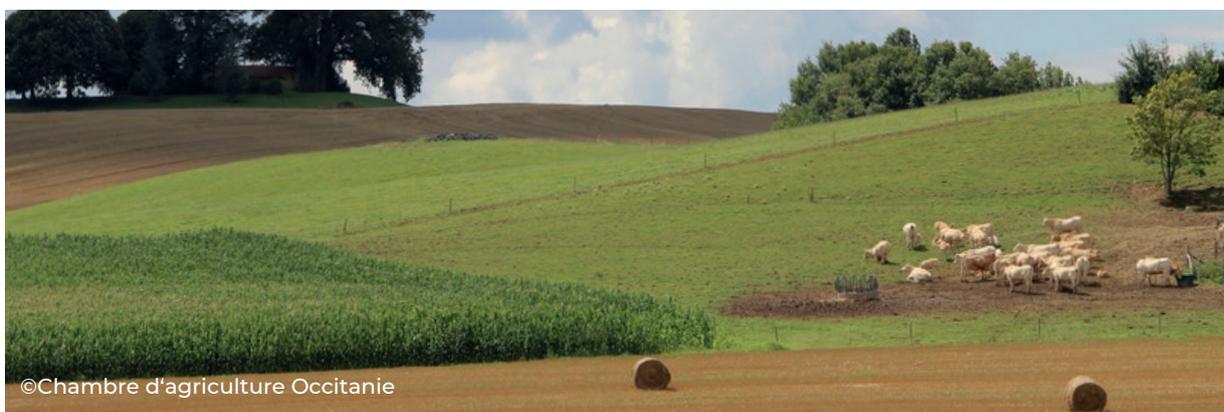
- **Dans les régions spécialisées en grandes cultures** (céréales, colza, betteraves, etc.) où prévalent généralement des exploitations agricoles de plusieurs dizaines ou centaines d'hectares, le commerce équitable va devoir favoriser l'allongement des rotations et la diversification des assolements, avec notamment l'introduction ou l'extension des surfaces dédiées aux légumineuses (féverole, pois fourragers, soja, lupin, lentilles, luzerne, trèfle, etc.) de façon à nous rendre moins dépendants des importations de soja en provenance des Amériques et fertiliser nos sols en azote par la voie biologique, avec de moindres émissions de protoxyde d'azote.

De même le commerce équitable devrait-il favoriser la réintroduction de l'élevage de façon à valoriser au mieux les résidus de cultures et les cultures fourragères pour l'alimentation animale et recycler les effluents d'élevage (le fumier) pour la fertilisation organique des sols.

Cette conversion des fermes à la polyculture - élevage ne pourra avoir lieu que moyennant la création d'emplois en leur sein et c'est notamment ce à quoi le commerce équitable devrait pouvoir contribuer grâce aux prix rémunérateurs et à la prime de développement.

Les techniques culturales simplifiées (CTS) destinées à séquestrer du carbone dans les sols devront être associées à des moyens de contrôle des herbes adventices sans herbicides, tels que l'introduction dans les rotations de plantes très couvrantes empêchant leur prolifération : chanvres, prairies temporaires associant graminées et légumineuses, etc.).

Le commerce équitable devrait aussi pouvoir inciter les producteurs à mettre en place des infrastructures écologiques destinées à héberger des pollinisateurs et autres insectes auxiliaires : haies vives, bandes fleuries, nichoirs à chauve-souris, etc.



©Chambre d'agriculture Occitanie

► **Dans les régions d'élevages de ruminants** (bovins, ovins, caprins, etc.) destinés à la production de lait ou de viande, le commerce équitable devra favoriser l'extension des surfaces en herbage (prés de fauche et prairies pâturées) avec un abandon de la culture de maïs destiné à l'ensilage et du recours aux importations de tourteaux de soja.

On évitera ou du moins atténuera ainsi ce que certains appellent la « déforestation importée » : la destruction de forêts entières au Brésil et en Argentine. Ainsi le commerce équitable en France permettra de soulager les agricultures et les écosystèmes du Sud.

Les prairies temporaires ou permanentes devront associer différentes espèces de graminées et légumineuses de façon à couvrir le plus possible les sols, les enrichir en azote et en humus (séquestration de carbone), et les prémunir contre l'érosion.

L'installation ou le rétablissement de haies vives contribuera à limiter les ruissellements intempestifs, éviter les inondations dans les vallées, jouer le rôle de brise-vents et héberger des insectes auxiliaires. Les ruminants en stabulation hivernale seront élevés sur la paille (et non pas sur caillebotis) pour assurer un mieux-être animal et la production de fumier (et non pas de lisiers polluants).

► **Dans les élevages de monogastriques** (volailles, porcins, etc.), le commerce équitable contribuera à la substitution du soja transgénique importé par des graines de légumineuses produites localement : lupin, pois fourrager, féverole, soja aquitain ou alsacien, etc. Il visera à mettre fin aux élevages en batteries (cages pour poules pondeuses), à accroître les espaces disponibles dans les bâtiments d'élevage (poulaillers, porcheries) et permettre aux animaux d'avoir quotidiennement accès à des espaces en plein air à leur proximité. Le commerce équitable contribuera à ne plus avoir recours aux antibiotiques à titre préventif.



©arisa chattasa / unsplash

- ▶ **Dans les exploitations maraîchères de petite taille**, le commerce équitable favorisera les associations de cultures au sein des mêmes espaces, en s'inspirant des résultats de la permaculture, et contribuera à financer le travail supplémentaire qu'exige le désherbage manuel en substitution du recours aux herbicides. Le contrôle des ravageurs sera assuré par d'éventuels insectes auxiliaires, à l'image des carabes neutralisant les limaces, et par une savante combinaison de plantes répulsives et attractives. Les prix rémunérateurs peuvent être aussi assurés par des ventes en circuits courts.
- ▶ **Dans les exploitations fruitières**, le commerce équitable favorisera le mélange de diverses espèces et variétés rustiques au sein des mêmes parcelles, de façon à limiter la dissémination en leur sein des agents pathogènes et à réduire la prolifération d'éventuels insectes ravageurs. Il encouragera l'installation de nichoirs à chauve-souris et l'élevage de poules pondeuses en plein air pour l'élimination des larves de carpocapses. Dans les exploitations viticoles, le commerce équitable favorisera surtout la rénovation des vignobles avec un choix de cépages tolérants à la présence des champignons pathogènes locaux pour limiter au plus vite les épandages de fongicides chimiques ou naturels (cf. la bouillie bordelaise).



Nos engagements

Ce sont bien ces formes d'agriculture de transition que le collectif Commerce Équitable France propose de soutenir à travers les outils économiques du commerce équitable.

Il nous faut nous prémunir du risque que le commerce équitable rende rentable des modes de production qui seraient nocifs pour la planète. Ce serait tromper le consommateur que de lui demander de faire un effort de prix d'achat sans effort du côté des acteurs économiques de participer activement à cette transition. Une attention particulière devra bien sûr être accordée aux ménages de producteurs et productrices vivant en conditions difficiles et dont l'intérêt est généralement de pouvoir diversifier leurs activités au sein de la ferme, quitte à transformer une part de leurs productions en leur sein.

Dans les différents terroirs français, le commerce équitable devra donc soutenir avant tout les producteurs et productrices qui s'inscrivent dans une dynamique de progrès, d'engagement dans ces pratiques agroécologiques, quel que soit leur mode de production au départ ou leur système d'exploitation.

Les pratiques agroécologiques sont aussi intensives en main-d'œuvre et ne seront pas à terme compatibles avec de très grandes fermes gérées par un seul chef d'exploitation. Le commerce équitable favorisera ainsi préférentiellement les fermes paysannes et la création d'emplois dans les campagnes.

Le commerce équitable devrait permettre aussi de renforcer les organisations de producteurs et productrices pour qu'elles puissent décider de façon autonome de leur destin, hors des injonctions économiques de l'aval. Ces organisations pourront alors identifier les pratiques agroécologiques les plus adaptées à leur terroir.

Notre mouvement se mobilise également pour que ces exemples de partenariats équitables au service de la transition agroécologique puissent inspirer des politiques publiques de paiements des services environnementaux et sociaux, permettant d'engager l'ensemble de l'agriculture française dans la transition, sans reposer sur le seul engagement de consommateurs pouvant faire le choix d'une consommation équitable.

Une note élaborée par :



Avec la contribution de **Marc Dufumier**, agronome et ancien Président de Commerce Équitable France

Avec les contributions des membres du **Comité national de concertation sur le commerce équitable origine France**. Le Comité national de concertation sur le commerce équitable origine France est un lieu de partages d'expériences

et d'élaboration de visions sur les partenariats de commerce équitable dans les filières françaises. Animé depuis 2017 par Commerce Équitable France, il rassemble 14 organisations adhérentes ou non au collectif : Agri-Éthique, Biocoop, Bio Loire Océan, Biopartenaire, Ecocert, Ethiquable, la FADEAR, Fairness, la Fédération Artisans du Monde, la FNAB, FOREBio, Ingénieurs Sans Frontières, Les Prés riant Bio, Max Havelaar France.

Avec l'appui de :



À propos de Commerce Équitable France

Créé en 1997, Commerce Équitable France promeut et défend le commerce équitable en France et à l'international, pour accompagner les transitions écologiques et sociales des modes de production et de consommation.

Le collectif réunit une trentaine d'organisations françaises du secteur : entreprises engagées, labels, réseaux de distribution, associations de consommateurs et d'éducation à la citoyenneté mondiale, organisations de solidarité internationale et acteurs de la recherche et de l'enseignement. Il agit également pour plus d'équité dans toutes les relations économiques en vue d'encourager la justice sociale, les droits humains et la protection de l'environnement.



Plus d'infos sur www.commerceequitable.org

